

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat

le 12 mai 2017

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Départemental**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 9, 10 et 11 mai 2017**

**2017 DASES 121 G** : Subvention (23.650 €) et convention avec l'association « Chômeurs et Précaires de Paris » pour son action d'aide à l'accès aux droits en direction des chômeurs et personnes en situation de précarité.

**Mme Dominique VERSINI, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 3411-1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 avril 2017 par lequel Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, propose l'attribution d'une subvention à l'association « Chômeurs et Précaires de Paris » pour la poursuite de ses activités d'aide à l'accès aux droits, et demande l'autorisation de signer une nouvelle convention annuelle avec l'association ;

Sur le rapport présenté par Mme Dominique VERSINI, au nom de la 4<sup>ème</sup> commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Départemental, est autorisée à signer une convention annuelle avec l'association « Chômeurs et Précaires de Paris » (65281) située 33 rue du Château Landon (10<sup>ème</sup>), pour son action d'aide à l'accès aux droits (2017\_05560) dont le texte, joint au présent délibéré, prévoit l'attribution d'une subvention de 23.650 €, au titre de l'année 2017.

Article 2 : La dépense de fonctionnement correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 584, nature 6574 ligne DF34015 du budget de fonctionnement 2017 du Département de Paris et suivants sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,  
Présidente du Conseil de Paris  
siégeant en formation de Conseil départemental**



**Anne HIDALGO**